

Le 27 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO

**Présents :**

• **ARCINS** : M. GANELON, M. AMBROSINO • **ARSAC** : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • **CUSSAC FORT MEDOC** : M. FEDIEU, Mme SEGUIN, M. MARTIN • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. LIAUBET • **LAMARQUE** : M. SAINT-MARTIN • **LUDON MEDOC** : M. DUCAMP, Mme VALLIER • **MACAU** : Mme COLMONT-DIGNEAU, Mme SAVIN de LARCLAUZE • **MARGAUX-CANTENAC** : M. BERNIARD, Mme MARTIN, M. BRUNO • **LE PIAN MEDOC** : M. MAU, Mme BEZAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, M. DECAUDIN, M. KLOTZ • **SOUSSANS** : M. RAPAU, M. GINESTET, Mme MAURIN

**Absents excusés :**

Mme HENRIEY pouvoir à Mme DUCOURTIOUX, Mme GUYON pouvoir à M. SAINT-MARTIN, M. HEBRARD pouvoir à M. DUCAMP, Mme MARCATO, M. DE ZEN, M. LALANNE pouvoir à Mme SAVIN de LARCLAUZE, M. DELHOMME pouvoir à Monsieur DUBO, M. DEGAS, M. SICHEL pouvoir à Mme MARTIN, Mme OUVRARD pouvoir à M. BERNIARD, M. PAGNAC pouvoir à M. MAU, Mme JEGOU pouvoir à Mme BENTEJAC

Secrétaire de séance :  
Mme BEZAC

Conseillers en exercice : 39  
Présents : 27  
Votants : 36

### Administration Générale

Rapporteur : Gérard DUBO

**2018-2709-107 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 juin 2018 – Adoption [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-108 Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-109 Rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte Pays Médoc – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-110 Eau potable - Rapports sur le prix et la qualité du service 2017 – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-111 Assainissement collectif - Rapports sur le prix et la qualité du service 2017 – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-112 Assainissement non collectif (SPANC) - Rapports sur le prix et la qualité du service 2017 – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-113 GEMAPI - Rapports d'activité 2017 – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-114 Recours au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde pour les services techniques – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé d'approuver le recours au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde afin d'organiser les archives techniques de la CdC.

### Finances/Évaluation des charges/CAO/Développement économique/Ressources Humaines

Rapporteur : Didier MAU

**2018-2709-115 Budget principal 2018 – Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-116 Taxe GEMAPI – Fixation du produit attendu pour l'année 2019 – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Le conseil communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, a instauré la taxe GEMAPI. En application de l'article 1530 bis du Code Général des impôts, le produit attendu pour l'année 2019 doit être voté avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**2018-2709-117 Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Rapport 2018 – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

Le rapport présente les conclusions de la CLECT qui s'est réunie le 14 septembre 2018 concernant le coût des charges transférées suite à la prise des compétences eau potable, eaux pluviales, assainissement, défense incendie et GEMAPI.

**2018-2709-118 Convention tripartite d'occupation du château d'eau de Macau avec les sociétés AGUR SAS et INFRACOS – Avenant n°2 – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Cet avenant a pour but de prolonger de 1 an la durée d'implantation des antennes des opérateurs de téléphonie dans l'attente d'un nouveau site.

**2018-2709-119 Bail accordant l'accès au château d'eau de Cussac Fort Médoc avec la société Orange France – Approbation**

**[Adoption à l'unanimité]**

Ce bail a pour but d'encadrer les conditions d'implantation de l'antenne Orange sur le château d'eau de Cussac.

**2018-2709-120 Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur la commune du Pian-Médoc – Approbation**

**[Adoption à l'unanimité]**

Suite à la mise en place d'un contrat de prestation de service en eau potable et assainissement collectif sur la commune du Pian, il a lieu d'approuver le tarif global de l'eau qui intègre la part collectivité et la part SUEZ pour permettre les versements entre la collectivité et SUEZ.

**2018-2709-121 Tableau des effectifs – Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte des avancements de grade de l'année 2018 et des nominations suite à concours et promotion interne.

**2018-2709-122 Protocole sur l'organisation du temps de travail – Modification – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé d'apporter des modifications mineures au texte approuvé par délibération n°2018-2806-90 du 28 juin 2018.

**Equipement touristique/Développement et promotion touristique/Projets communautaires/Façade estuarienne, Port de Lamarque**

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

**2018-2709-123 Taxe de séjour – Modification des tarifs – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

La loi de finances rectificative pour 2017 modifie la taxation des hébergements non classés et le tarif plafond applicable pour les emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques. Il est donc proposé de modifier les tarifs.

**Environnement**

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

**2018-2709-124 Rapport d'activité 2017 sur le service public de gestion et prévention des déchets - Porter à connaissance**

**[Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-125 Rapports d'activité 2017 des prestataires assurant la collecte, le transport, le tri, le traitement des déchets et la gestion des déchèteries – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

**2018-2709-126 Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (DEEE) sur la déchèterie d'Arsac – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Actuellement, sur le territoire, les DEEE sont collectés en déchèteries mais déposés en mélange avec les déchets de « Ferraille » ou « Encombrants ». Les DEEE sont constitués de tous les appareils fonctionnant avec des piles, des batteries ou sur secteur. Suite à la rénovation de la déchèterie d'Arsac, le flux de DEEE peut être collecté et stocké séparément dans les caissons maritimes prévus à cet effet et évacué gratuitement dans le cadre d'une filière opérationnelle spécifique. Il convient de valider la signature de la convention nécessaire à la mise en place de cette collecte.

**2018-2709-127 Etudes de faisabilité et de réalisation d'une déchèterie sur la commune de Lamarque – Décision [Adoption avec 35 voix pour et 1 voix contre]**

Pour faire face aux évolutions réglementaires dans le secteur des déchets et répondre aux besoins des usagers, il est acté la fermeture du site de Cussac et la création d'une nouvelle déchèterie. La CdC envisage donc la construction d'une nouvelle installation adaptée aux besoins des usagers du nord du territoire avec possibilité de partenariat avec la Communauté de Communes La Médulienne. Un site est identifié sur du foncier appartenant à la commune de Lamarque. Il s'agit d'acter l'engagement d'études préliminaires visant à déterminer les conditions techniques et administratives d'aménagement de l'ensemble du site et d'implantation de la déchèterie sur celui-ci.

**2018-2709-128 Réhabilitation d'anciens dépôts de déchets - Demandes d'autorisation de défrichage – Autorisation [Adoption à l'unanimité]**

Par arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2016, l'Etat demande à la CdC de procéder à la remise en état de 5 anciens dépôts de déchets répertoriés sur son territoire. Dans le cadre des études et travaux de réhabilitation, il est nécessaire de procéder préalablement au défrichage des parcelles concernées.

**2018-2709-129 Etudes relatives à la mise en valeur environnementale de la zone du Cartillon à Lamarque – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone du CARTILLON situé sur la commune de LAMARQUE, la CdC a procédé à l'acquisition de parcelles en 2010. Parallèlement aux ventes des terrains cessibles, elle souhaite engager des études d'aménagement paysagers dans l'objectif de valoriser la zone.

## **Voirie/Réseaux/Bassins Versants**

Rapporteur : Claude GANELON

### **2018-2709-130 Convention de participation financière au titre du dispositif « Solidarité Eau » porté par le Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité Logement (GIP FSL) pour l'année 2018 – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre dans le département de la Gironde du dispositif de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité.

### **2018-2709-131 Adhésion au Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG) – Décision [Refus avec 31 voix contre et 5 abstentions]**

Cette adhésion a pour but d'intégrer le groupe des structures compétentes en matières d'eau potable du département et de participer aux travaux pour une gestion équilibrée des ressources en eau. Elle permet également de bénéficier d'une assistance technique sur les actions en lien avec la ressource en eau.

### **2018-2709-132 Forages des communes d'Arsac et Margaux-Cantenac – Dossier d'autorisation et de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) – Autorisation [Adoption à l'unanimité]**

Il s'agit de demander l'engagement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique valant définition des périmètres de protection de ces ouvrages. Il s'agit d'une procédure réglementaire.

### **2018-2709-133 Station de pompage des Landes d'Arsac – Acquisition d'une parcelle à Monsieur LIGNERES – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Dans le cadre des travaux de création de la nouvelle station de pompage d'eau potable des Landes d'Arsac, il y a lieu d'acquérir une surface de terrain supplémentaire de 314 m<sup>2</sup>.

## **Petite Enfance/Jeunesse**

Rapporteur : Dominique FEDIEU

### **2018-2709-134 Tarifs des activités extrascolaires et périscolaires – Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Suite à la modification des rythmes scolaires de la commune de Cussac Fort Médoc et Lamarque à la rentrée 2018, il est proposé de mettre à jour la grille tarifaire applicable aux mercredis afin d'appliquer le même barème sur tous les établissements dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018.